

Convocation du 03 janvier 2011

## **SÉANCE DU 11 JANVIER 2011**

Le onze janvier deux mil onze, à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de BIVILLE, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle de la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Jean ARLIX, Maire.

PRÉSENTS : Jean ARLIX, Bernard BLANCO, Philippe MERCIER, Monique DORANGE, Denis BIENVENU, Marie-Christine GUITTET, Frédéric DEVAUX, Serge DEGOUEY, Cécile LECESNE, Mathias LEGUERRIER, Valérie BIGOT, Bernard PAYSANT, Nadine VIGOR et Gérard SANSON.

ABSENT : Stéphane MASSON (excusé)

Secrétaire de séance : Nadine VIGOR

### **Délibération n° 2011 – 001 – Travaux sacristie – choix de l'entreprise**

Le Maire rappelle que par délibération du 27 octobre 2010, le conseil municipal a

- donné son accord sur les travaux à exécuter sur la sacristie
- décidé de porter le programme 96 : isolation et ventilation de la sacristie à 18 000 € à l'article 2313
- autorisé le maire à procéder à la dévolution des travaux selon les procédures définies et autorisées au Code des Marchés Publics

Une consultation a été faite, trois entreprises ont répondu.

#### **Lot n° 1 : Couverture :**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de retenir l'entreprise HOCHET Jacques - Hameau Nicole - 50460 URVILLE NACQUEVILLE moins disante pour un montant de 8 289.49 € TTC La dépense sera imputée à l'article 2313 – programme 96 – Isolation et ventilation de la sacristie.**

#### **Lot n° 2 : Faux plafond, ventilation et éclairage**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de retenir l'entreprise Bonnemains Frères – Route de Beaumont – 50440 SAINTE CROIX HAGUE moins disante pour un montant de 6 961.92 € TTC. La dépense sera**

imputée à l'article 2313 – programme 96 – Isolation et ventilation de la sacristie.

## **Délibération n° 2011 – 002 – Eclairage public Haut de Biville – choix de l'entreprise**

Le Maire rappelle que par délibération du 27 octobre 2010, le conseil municipal a

- accepté le programme 94 : Eclairage public Haut de Biville de 55 000 € à l'article 2315
- autorisé le maire à procéder à la dévolution des travaux selon les procédures définies et autorisées au Code des Marchés Publics

Une consultation a été faite, trois entreprises ont répondu

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de retenir l'entreprise INEO Réseaux Nord Ouest SNEC – ZI de Sauxmarais – 675 rue Jean Bouin – 50110 TOURLAVILLE moins disante pour un montant de 26 640.90 € TTC pour l'offre de base- et de 3 408.60 € TTC pour la variante soit un total de 30 049.50 € TTC. La dépense sera imputée à l'article 2315 – programme 94 : Eclairage public Haut de Biville.**

**Le conseil municipal demande à l'entreprise de préparer un dossier de demande d'aide auprès de l'ADEME dans le cadre des économies d'énergies.**

## **Délibération n° 2011 – 003 – Achat d'une tronçonneuse – élagueuse – taille haie**

Le Maire propose au conseil municipal l'achat d'une tronçonneuse – élagueuse – taille haie sur perche, cinq entreprises ont été consultées.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir le devis le moins disant émanant de MOTIN Frères – le Mont Rouge – 50700 VALOGNES pour un montant de 1 101.52 € TTC. Cette dépense sera imputée à l'article 2188 du budget 2011.**

## **Délibération n° 2011-004 – Classement de la voirie communale**

Le Maire informe que par délibération du 7 décembre 2010, le conseil municipal a délibéré sur le classement de la voirie communale, une erreur s'est glissée sur la longueur de la voirie,

en effet la longueur de voies communales revêtues est de 12.164 m, alors que la délibération en indique 16 164 m.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de modifier ladite délibération en précisant que les voies communales à inclure dans le domaine communal sont les suivantes :**

- Voies communales revêtues d'une longueur totale de 12 164 mètres
- Et
- Chemins ruraux d'une longueur totale de 12 982 mètres

## **Délibération n° 2011 – 005 – Tarifs de l'accueil du centre de loisirs sans hébergement**

Le maire propose au conseil municipal que l'accueil au centre de loisirs sans hébergement mis en place le 1<sup>er</sup> septembre 2010 tous les jours d'école de 16 H 15 à 17 H 15 en partenariat avec l'association Hague Vacances Loisirs soit gratuit à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité donne son accord sur la proposition du maire à savoir la gratuité de l'accueil du centre de loisirs sans hébergement de 16 H 15 à 17 H 15 les jours d'école à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.**

## **Délibération n° 2011 – 006 – Demande de subvention séjour linguistique**

Le maire donne lecture du courrier du Lycée Jean François Millet organisant un séjour linguistique en Bavière du 4 au 18 février 2011 s'élevant à 205 € par élève et demande une subvention à la commune, une élève étant concernée.

**Après en avoir délibéré et conformément à la délibération prise le 11 février 2009, le conseil municipal décide de verser une subvention représentant 25 % du montant du séjour soit 51.25 €.**

## **Questions diverses**

- Où en est le site Internet ? *Le prestataire demande à ce qu'on lui envoie les photos et les textes à intégrer dans les pages du site.*
- Avons-nous des réponses à la demande de modification demandée pour le zonage des Espaces Proches du Rivage ? *L'enquête publique du Syndicat mixte du SCOT du Pays*

**Commune de Biville (Manche)**  
**Réunion du conseil municipal du 11 janvier 2011**

*du Cotentin s'est terminée le 21 décembre 2010, un courrier commun des communes du canton concernées a été adressé à la Présidente de la commission d'enquête.*

- Serait il envisageable de reconstruire un atelier communal à proximité du Bourg afin d'éviter les déplacements ? *Il faut étudier la possibilité*